

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 38
DATE DE LA CONVOCATION	21/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/04/2019

OBJET :**Installation de nouvelles caméras de vidéo surveillance, extension du CSU****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Mickaël GUITTARD , Mme Marie-José ALLEMAND
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

M. Guy BLANC, Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap poursuit ses orientations en direction de ce que l'on dénomme la «Smart City» (ou ville intelligente) qui consiste à intégrer les nouvelles technologies dans différents domaines de la gestion urbaine. L'installation de caméras de vidéoprotection relève de cette orientation.

L'état actuel du parc installé sur la voie publique est désormais de 87 caméras, dont 2 mobiles, reliées à un centre de supervision urbain mis en service à l'automne 2017. Le plan de déploiement de la vidéoprotection sera poursuivi en 2019 par l'installation de 22 caméras déjà autorisées par la Préfecture.

L'objectif est de renforcer ce dispositif par l'installation de 11 caméras supplémentaires d'ici à la fin 2019, pour porter le parc total à 120 caméras de voie publique (dont 2 caméras mobiles).

Les enjeux de cet outil, complémentaires aux actions de terrain, sont :

- La dissuasion de la délinquance de voies publiques,
- L'appui aux actions de sécurité routière,
- La gestion urbaine de proximité,
- la recherche de preuves dans le cadre de réquisitions judiciaires.

L'installation de ces 11 caméras supplémentaires concerne les 16 sites potentiels, identifiés en relation avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique. Seuls les sites, dont la faisabilité technique sera effective, en seront dotés :

- Intersection Av. Jean Jaurès / rue Louis Comte : 1 caméra
- Carrefour de Pignerol : 1 caméra
- Centre social Fontreyne : 1 caméra
- Ecole de Fontreyne : 1 caméra
- Barreau de patac : 3 caméras
- Route des prés : 1 caméra
- Intersection Rue des Sagnières / Rue St Exupéry : 1 caméra
- Rond point des Essagnières : 1 caméra
- Parc Galleron : 2 caméras
- Cours E Zola : 1 caméra
- Parking Relais de serviolan : 1 caméra
- Place Grenette : 2 caméras
- Rond point des Farelles : 1 caméra
- Carré de l'imprimerie : 1 caméra
- Rue du Forestd'Entrais : 1 caméra
- Parking de Bonne : 1 caméra.

Par ailleurs, l'actuel centre de supervision urbain (CSU) est équipé de 2 plans de travail, d'un mur d'images composé de 12 écrans, et est exploité par deux vidéos opérateurs. L'équipement actuel est performant, mais il est aujourd'hui nécessaire, pour optimiser son fonctionnement et anticiper son évolution future, de procéder dès cette année à son déplacement dans une salle plus grande, d'agrandir le mur d'images par l'installation de 6 écrans nouveaux supplémentaires, le portant à 18 écrans, et de l'équiper pour deux postes de travail supplémentaires.

Le comité d'éthique a été réuni le 18 mars 2019 conformément à la charte

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

d'éthique.

Les demandes de subventions auprès des différents financeurs seront effectuées par voie de décision.

Décision :

Vu l'avis favorable du comité d'éthique du 18 mars 2019 et l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mars 2019, il est proposé :

Article 1 : d'autoriser l'installation de 11 caméras supplémentaires parmi les 16 sites potentiels identifiés dont la liste est présentée ci-avant et d'optimiser le fonctionnement du centre de supervision urbain en procédant à son extension et son déménagement.

Article 2 : de demander à Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires, notamment le dépôt d'un dossier d'autorisation préfectorale ainsi que la présentation du dossier devant la Commission Départementale de vidéoprotection.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 37

- CONTRE : 1

Mme Isabelle DAVID

- ABSTENTION(S) : 3

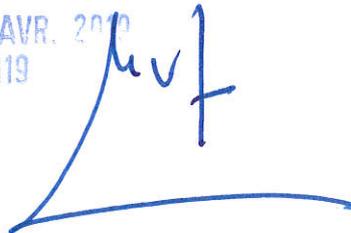
M. Joël REYNIER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Christophe PIERREL

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 8 AVR. 2019

Affiché ou publié le : 8 AVR. 2019



Projet d'extension et de renforcement du dispositif de vidéoprotection de la Ville de Gap (caméras et CSU) (CM mars 2019)

Lieu	Objectifs
1 caméra Jean Jaures / Louis Comte	- Poursuivre la délinquance mobile : axe de fuite - Circulation (zone accidentogène)
1 caméra carrefour de Pignerol	- Délinquance récurrente - Axe de fuite - Mise en œuvre ponctuelle en prévision d'un grand événement
1 caméra Centre social Fontreyne	- Poursuivre la délinquance mobile : axe de fuite - Délinquance récurrente
1 caméra proximité Ecole de Fontreyne	- Poursuivre la délinquance mobile : axe de fuite - Mise en œuvre ponctuelle en prévision d'un grand événement (festif) - Circulation délicate à surveiller aux heures d'entrée et de sortie de l'Ecole - Contrôle du stationnement
3 caméras Barreau de patac	- Poursuivre la délinquance mobile : axe de fuite - Mise en œuvre ponctuelle en prévision d'un grand événement (festif) - Circulation à surveiller aux heures de pointe
1 caméra route des prés	- Poursuite délinquance mobile (axe de fuite) - Réduire les petites incivilités en étant plus réactif (ex : circulation de véhicules, vitesse)
1 caméra rue des Sagnières / rue st Exupéry	- Réduire les petites incivilités - Circulation à surveiller aux heures de pointe - Vitesse/ école /zone accidentogène - Axe fuite
1 caméra rond point des Essagnières	- Poursuivre la délinquance mobile : axe de fuite - Mise en œuvre ponctuelle en prévision d'un grand événement - Entrée et sortie de l'école - Circulation délicate à surveiller
2 caméras Parc Galleron	- Mise en œuvre ponctuelle en prévision d'événements festifs - Réduire les petites incivilités en étant plus réactif, (ex : circulation, stationnement , chiens divagants.) - Respect du règlement
1 caméra Cours E Zola	- Circulation / stationnement - Incivilités - Maillage
1 caméra parking de serviolan	- Poursuite du maillage - Mise en œuvre ponctuelle en prévision d'événements festifs - Réduire les petites incivilités en étant plus réactifs (contrôle du stationnement, regroupements suspects) - Circulation délicate à surveiller - Dépôts d'immondices

2 caméras Place Grenette	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du maillage centre ville : axe de fuite - Réduire les petites incivilités en étant plus réactifs (contrôle du stationnement : vidéo verbalisation)
1 caméra rond point des Farelles	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du maillage : axe de fuite - Réduire les petites incivilités en étant plus réactifs - Circulation à surveiller aux heures de pointe - Zone commerçante artisanale
1 caméra carré de l'imprimerie	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du maillage en centre ville - Réduire les petites incivilités en étant plus réactifs (regroupements, squatts..) - Surveillance événements festifs
1 caméra rue du Forest d'Entrais	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la délinquance mobile : axe de fuite
2 caméras proximité parking de Bonne voie publique et privé communal	<ul style="list-style-type: none"> - Abri vélo sécurisé